- 8. On doit encourager le personnel du siège du Ministère à faire un usage plus large des machines à dicter et l'on doit créer de nouveaux emplois de copistes.
- 9. On doit réorganiser les emplois de secrétaires divisionnaires et les reclasser dans le groupe des CR
- 10. On doit créer à l'Affectation du personnel une petite équipe destinée à faire face aux surcroîts momentanés de travail dans les différentes directions.
- B. Réformer la politique et les méthodes de nomination et d'affectation.
 - Les affectations dans toutes les missions doivent être d'une durée de deux ans.
 - 2. Chaque ST doit être affectée pendant un an à Ottawa après la seconde ou la troisième affectation à l'étranger.
 - 3. Il convient d'adopter un système du libre choix de la mission à l'étranger.
 - 4. Les nominations devront être notifiées à l'intéressée au moins deux mois à l'avance.
 - 5. Il faut mettre sur pied un système permettant de procéder aux désignations tous les six mois.
 - 6. Il faut prévoir un chevauchement convenable des affectations.
 - 7. Il faut arriver dans toute la mesure du possible à faire coîncider la nature des emplois avec le grade des titulaires, dans les missions et à Ottawa.
 - 8. Il faut payer un traitement intérimaire dans tous les cas effectifs où cette colncidence n'est pas réalisée.
 - 9. La première affectation à Ottawa doit être au moins de six mois.